

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 607

**PSYCHOSES ET SCHIZOPHRÉNIE, PREMIERS
ÉPISODES AIGUS :
DE L'ÉMERGENCE À LA RÉMISSION**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°607 PSYCHOSES ET SCHIZOPHRÉNIE, PREMIERS ÉPISODES AIGUS : DE L'ÉMERGENCE À LA RÉMISSION

N° du stage	607 1 2024 inter	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 04/09/2024 au 06/09/2024
Prix	1 130,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers , aide-soignants, assistants socio-éducatifs exerçant en santé mentale de l'adulte, hospitalisation temps plein, temps partiel et en ambulatoire : CMP, CATTP.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un psychiatre.
- Un infirmier travaillant en santé mentale.
- Un pair aidant.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Améliorer sa connaissance du repérage des premiers signes et symptômes des psychoses schizophréniques.
- Renforcer ses compétences et ses attitudes soignantes.
- Gérer les traitements et les situations difficiles.
- Participer à l'élaboration d'un projet thérapeutique personnalisé.
- Préparer la sortie en repérant les actions possibles sur les facteurs de risque de chronicisation.

CONTENU

1. Signes et symptômes de la schizophrénie.
2. Le pré-requis pour travailler au contact des patients ayant une psychose.
3. La psychose. Place et intérêt des symptômes.
4. Les traitements et les situations difficiles.
5. La prise en compte de situations difficiles associées.

6. La relation aux autres et les soins avec les patients psychotiques dans les situations de calme.
7. Le travail en équipe, la cohésion de l'équipe et la construction du projet de soins personnalisé.
8. Le rôle du soignant dans le projet de soin au long cours.
9. L'institution, la famille et les patients psychotiques hospitalisés sur la longue durée.
10. Le rôle du soignant dans la réinsertion familiale et sociale.
11. Analyse des pratiques professionnelles et études de situations cliniques.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°607 PSYCHOSES ET SCHIZOPHRÉNIE, PREMIERS ÉPISODES AIGUS : DE L'ÉMERGENCE À LA RÉMISSION

N° du stage	607 1 2024 inter	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 04/09/2024 au 06/09/2024
Prix	1 130,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

 M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION